TRIBUNE MINIERE

Rapports de Délégués mineurs

Aux Mines d'Aniche

FOSSE DE SESSEVALLE. — Le délégué mineur Mathieu nous communique le rapport suivant :

Descendu à l'étage 290 mètres, visité le quartier Anatole 4, monté par la cheminée de passage de la 1re série couchant, j'ai rencontré un ouvrier travaillant seul; il pourrait se faire que cet ouvrier soit blessé et il n'aurait personne pour le secourir. A la poulie du 1er plan, la plupart des bois sont cassés, un accident est à craindre pour le freineur. Au pied du 2e plan la bille de rapiépage est en mauvais état, le bois de voie est cassé et le bois de fond est sur le point de tomber, il serait nécessaire de les faire remplacer. Visité les deux tailles, côté de droite du plan ; à la voie d'en haut, dans l'ancienne taille de la veine Anatole 3, si l'on ne fait pas mettre du bois le plus tôt possible et remblayer la taille, les ouvriers n'auront plus de trou de sauvetage en cas d'éboulement. Au pied de la balance, à l'étage 180 mètres dans le dépôt, il n'y avait aucun bois, voilà déjà plusieurs fois que je signale le manque de bois et si un accident arrivait pour ces faits, j'en laisserais la responsabilité à la Compagnie. Visité les tailles côté de gauche, descendu par la cheminée de limite, visité les tailles côté levant, je signale le manque de remblais, il y a manque de queues dans ce quartier à plusieurs endroits. Visité le côté couchant, 2e série, les ouvriers sont encore obligés de descendre au pied du plan pour faire monter des bois de taille.

A la 1re voie côté racrochage, le herscheur est exposé à tomber à chaque instant avec le chariot dans le vaste vide qui se trouve dans l'ancienne taille en dessous, un grave accident peut se produire à tout moment. A la taille de la voie de fond voie d'en haut, il faut faire beaucoup d'attention à l'aérage, car il y a des traces de gaz.

J'ai assisté à la remonte des herscheurs, j'ai remarqué que le 26, la 1re cage a été mise à 4 h. 15 et le 27 à 4 h. 07, au lieu de 4 heures, ce qui fait 22 minutes de trop pour les 2 jours.

J'espère, M. le Préfet, que vous donnerez des ordres à l'exploitant à ce sujet.

FOSSE DE SESSEVALLE. — Le délégué mineur Mathieu Charles nous communique la lettre suivante qu'il adresse au Préfet du Nord :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'ouvrier Dubus Jean-Baptiste, demeurant à Vred, travaillant à la fosse de Sessevalle, a été blessé le 23 du mois de septembre dernier et je n'ai pas été appelé pour faire l'enquête de l'accident.

J'ose espérer, Monsieur le Préfet, qu'il me suffira de vous signaler ce fait pour faire respecter la loi par la Compagnie.

Agréez, etc.

Aux mines de Lens

FOSSE N° 2 *bis*. — Le délégué mineur Lehut a fait une enquête sur un accident survenu dans la veine Arago, bowette Nord 201, voie 256, à Caron Jules, 32 ans, demeurant à Pont-à-Vendin. Le blessé, interrogé, a fait la déclaration suivante : « J'étais en train de mettre un bois à une échelle et mon camarade frappait avec un marteau sur le bois pendant que je tirais dessus pour le faire serrer. Tout à coup le manche du marteau butta sur le bois voisin et vint me fracturer la base du nez. »

Le témoin Payen Achille a fait la même déclaration que le blessé.

Dans son enquête le délégué a constaté que rien ne faisait prévoir cet accident qui est imputable à un cas imprévu.

FOSSE N° 9. — Le délégué mineur H. Pruvost a accompagné M. Estival, contrôleur des mines, à la taille numéro 122 de la veine Beaumont, niveau 228 mètres, endroit où s'est produit l'accident survenu à Langagne Georges, blessé le 21 octobre.

A la suite des observations échangées de part et d'autre, le délégué ne peut que s'en rapporter aux conclusions relatées lors de l'enquête minutieuse faite le jour où il fut appelé à se prononcer, c'est-à-dire dénonçant la responsabilité de la Compagnie au sujet du mauvais bois fourni à l'ouvrier.

Cette enquête terminée, le contrôleur et le délégué sont allés voir le dégagement des puteux provenant des vieux travaux, signalés par le délégué dans sa dernière visite. L'exploitant ne trouvait pas ce dégagement.

Sur place, le citoyen Pruvost n'a pas eu beaucoup de peine à démontrer et préciser que ce qu'il avançait était exact, c'est-à-dire la présence des puteux. Aussitôt ordre a été donné pour masquer cet endroit reconnu nuisible pour la sécurité des ouvriers.

Aux mines de Courrières

FOSSE N° 2. — Rapports du délégué Hurbain.

Avisé par l'exploitant, le 26 octobre, de l'accident arrivé le 5 septembre dernier à Quiquempois Grégois fils, demeurant à Montigny-en-Gohelle, je me suis rendu sur les lieux pour y faire mon enquête. J'ai appris que Quiquempois s'était coupé à la main avec sa hache en cassant du bois.

J'estime que si la Compagnie n'était pas en défaut elle aviserait un peu plus tôt le délégué et n'aurait pas peur qu'il fasse ses rapports. J'espère que Monsieur le Préfet donnera des ordres pour éviter tous ces abus

Avisé également le 26 octobre de l'accident arrivé au jeune Sens Henri, âgé de 15 ans, demeurant à Billy-Montigny, je me suis rendu auprès du blessé qui m'a fait la déclaration suivante : « J'avais fini mon travail et je revenais par la bowette Cécile, près du heurtia de Joséphine, quand je heurtais une traverse et tombai sur le rail en fer. J'ai eu le bras foulé. Le témoin Bleuzet m'a fait la même déclaration.

D'après mon enquête, je conclus que si la Compagnie faisait mettre un peu d'argile dans le roulage, il n'y aurait pas de traverse qui dépasse et de pareils accidents n'auraient pas lieu.

J'en mets donc la responsabilité à la charge de la Compagnie.

Tribunal Correctionnel de Béthune

Audience du samedi 30 octobre

Hénin-Liétard. — Dans le compte rendu de l'audience correctionnelle du 28 octobre dernier, une erreur s'est glissée. Régnier Auguste, porté comme ayant eu 16 francs d'amende par défaut pour bris de clôture a été acquitté. C'est Lauchez Clément qui a été condamné.

Oignies. — Fauchet Adrien, 37 ans, cabaretier, paiera deux amendes de 16 et 5 francs pour coups.

Hénin-Liétard. — Bourez Florimond, 31 ans, mineur, 50 francs d'amende pour coups

Béthune. — Morel Arthur, 49 ans, cordonnier et Leroy François, 50 ans, journalier, chacun 16 francs d'amende pour coups. La femme Leroy est acquittée.

Noyelles-sous-Lens. — Alexandre Jules, 28 ans, mineur, 6 jours de prison avec sursis et 16 francs d'amende, pour coups.

Courcelles-sous Lens. — Degoys Eugène, 25 ans, mineur, 1 mois de prison par défaut et 16 francs d'amende pour coups.

Houdain. — Roussel Philomène, 14 ans ; Ansart J.-B., 12 ans, Roussel Alfred, 11 ans, écoliers, poursuivis pour vol de récoltes, sont remis à leurs parents.

Mazingarbe. — Graeschepe Eugénie, 19 ans, journalière à Lens, est poursuivie pour vol d'une paire de chaussures. Cette affaire est remise au 9 décembre, la prévenue n'ayant pas été touchée par l'assignation.

Chocques. — Lengleметz Donathée, femme Gouillard, 25 ans, ménagère, 25 francs d'amende pour adultère.

Duhamel Juverne, 16 francs d'amende pour complicité.

Barlin. — Rousseau Maurice, 28 ans, mineur, a entretenu une concubine au domicile conjugal. Il paiera 25 francs d'amende ainsi que Mairesse Virginie, 41 ans, ménagère, poursuivie pour complicité.

Lens. — Cagniancle Henri, 48 ans, voyageur de commerce au Cateau, récolte 16 fr. d'amende par défaut pour avoir voyagé sans billet, de Pont-à-Vendin à Violaines.

Calonne-Ricouart. — Jules Bruno Leprêtre, 23 ans, mineur, 2 mois de prison pour coups.

Marles. — Gohier Gérard, 28 ans, cultivateur, 16 francs d'amende pour avoir chassé sans permis.

Auchy-lez-La Bassée. — Cauliez Henri, 54 ans, haleur de bateaux, est poursuivi pour coups. Affaire remise.

Calonne-Ricouart. — Cathelain Augustin, 34 ans, mineur, deux mois de prison et 16 francs d'amende pour coups.

Billy-Berclau. — Baussart Joseph, 17 ans, mineur ; Lemire Gaston, 17 ans, journalier, ont contrevenu à l'arrêté préfectoral sur la destruction des petits oiseaux. Ils sont acquittés et remis à leurs parents.

Auchel. — Guchez Joseph, 15 ans, mineur, poursuivi pour vol de récoltes, est acquitté.

Nœux. — Fiévet Edouard, 17 ans, mineur, poursuivi pour coups, est remis à ses parents.

Lens. — Meulemans Catherine, femme Schoeters François, 36 ans, ménagère, 25 francs d'amende pour adultère. Diels Joseph 30 ans, maçon, 16 francs d'amende, pour complicité.

Gonnehem. — Delecueillerie Félicien, 37 ans, mineur, 3 mois de prison et 10 francs d'amende pour vol d'un coq et d'une poule.

Hersin-Coupigny. — Vala André, 19 ans, mineur, en fuite, 8 jours de prison par défaut et 16 francs d'amende, pour vol de numéraire et d'effets d'habillement.

Vendin-le-Vieil. — Dujardin Arthur, 50 ans, plafonneur, paiera deux amendes de 16 et 5 francs pour outrages à agents et ivresse.

Quernes. — Dumont François, 54 ans, cultivateur, 25 francs d'amende avec sursis, pour coups et 5 francs d'amende pour ivresse.

Haisnes. — Véron Dauvergue, 26 ans, mineur, 8 jours de prison pour rebellion à agents et coups.

PROGRAMME DES SPECTACLES

GRAND-THEATRE

Aujourd'hui, 1er novembre, à 6 heures, pour les débuts de M. Laborde, basse chantante : FAUST, grand opéra ; LE MAITRE DE FORGES, pièce en cinq actes de Georges Ohnet.

Places gratuites de 7.401 à 7.600.

— Jeudi, pour la continuation des débuts du grand opéra : L'AFRICAINE, opéra, musique de Meyerbeer.

KURSAAL

Aujourd'hui, en matinée, à 3 h., LE POSTILON DE LONGJUMEAU, opéra-comique; le spectacle commencera par VOITURE VERSEE.

En soirée, à huit heures, HELOISE ET ABELARD, opéra-comique en 3 actes; on commencera par une pièce du répertoire.

THEATRE DE L'OMNIA, (rue Esquermoise). — Aujourd'hui, matinée à quatre heures, soirée à huit heures trois quarts.

Deux salles, archi-combles, ont applaudi hier, le superbe programme de l'Omnia, qui comprend : Le Roi s'amuse, d'après Victor Hugo, et dont les scènes reproduisent également le livret de Rigoletto.

Il y aura sans doute foule aujourd'hui encore pour assister au spectacle du Cinéma Pathé, dont les merveilleuses vues en couleurs réalisent un progrès énorme dans l'art du cinématographe.

BRASSERIE UNIVERSELLE (Casino des Familles). — M. Ch. Boucher, directeur-propriétaire, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours, matinée de 4 à 7 heures ; soirée à 8 heures 1/2. Spectacle-Concert. Programme : Gandas troupe (4 personnes) acrobates au tapis ; Hugonel, comique typique; Waringt, trio jongleurs de massues; Londrel's, comique excentrique; les frères Willo, équilibristes sur escalier; Mlle Delannoy, chanteuse de genre; Georgès, diseur.

A chaque représentation, deux séances de cinématographie, L'*Universel Cinéma*.

Entrée libre en semaine. Dimanches et fêtes, entrée 0 fr. 50.

Restaurant de premier ordre. — Cuisine soignée. — Plat du jour, 0 fr 75; plat du soir, 1 fr. M. Ch. Boucher informe la clientèle que les dimanches et fêtes, l'entrée de 0 fr. 50 sera remboursée à chaque personne qui dînera.

T. l. j.: Cinématogr. gratis aux Galeries Lilloises

TOUTES LES FAMILLES

SOUCIEUSES DE LEUR SANTE

devraient toujours avoir une petite provision de quelques litres

de l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

et en prendre un verre avant chaque repas si elles veulent se réconforter agréablement, car cet incomparable et délicieux apéritif est soigneusement préparé avec un vieux vin exquis et le meilleur quinquina.

Il est d'ailleurs recommandé par le Corps médical depuis longtemps aux Dames, Hommes et Enfants.

En vente dans les principales épiceries.

Exigez l'étiquette sur la bouteille.

L'Almanach du Réveil du Nord

est le plus complet

le moins cher

des

Publications similaires

40 centimes

(Voir l'annonce en sixième page)

Nos Inscrits Maritimes

LE CONGRES DE BORDEAUX

Les représentants des groupements maritimes, qui étaient convoqués à Bordeaux la semaine dernière, furent, à leur arrivée dans cette ville douloureusement impressionnés, d'apprendre qu'il s'y organisait deux Congrès différents : l'un tenant ses assises à la salle de l'Athénée, l'autre dans une salle de la Bourse du Travail. Ceux-qui ne représentaient qu'une seule corporation, étaient vite fixés de par les précédents de ce groupe, du choix qui leur incombait, toute autre était ma situation, étant mandataire d'un syndicat d'officiers de la Marine marchande et de deux syndicats d'inscrits maritimes ; c'est du reste cette anomalie qui m'a valu d'assister à plusieurs réunions des deux congrès et de partager leurs travaux. Je vais essayer d'en déduire mes impressions personnelles et de faire le plus impartialement possible l'historique de cette scission.

C'est le mardi 12 octobre, à 8 heures du soir que M. l'Administrateur général de la marine de Bordeaux ouvrit à l'Athénée, le 17e Congrès de la Confédération générale maritime, comprenant toutes les organisations maritimes ; je dis comprenant, mais pouvant contenir serait plus juste (plusieurs spécialités de marins manquant à ce congrès). Quoi qu'il en soit, dans un discours plein de conseils et d'appel à la modération, M. l'Administrateur nous annonça que choisi par le ministre, pour présider à l'ouverture des travaux qui seraient faits sous l'égide du capitaine Dupon, président de la Confédération générale maritime, il pensait que ce témoignage de sympathie de la part de M. Chéron, le sous-secrétaire d'Etat, était une promesse de réalisation des vœux qui y seraient adoptés.

Les orateurs se succédèrent, remerciant et félicitant à mieux mieux, qui le ministre, qui la ville de Bordeaux, qui le capitaine Dupon, etc., pas un ne parla du congrès d'à-côté, qui fonctionnait depuis 48 heures.

C'est le lundi 11 à 9 heures du matin, dans une salle de la Bourse du Travail que le secrétaire de la Fédération nationale des Inscrits maritimes, le citoyen Rivelli, ouvrit le VIIe Congrès de la Fédération des Inscrits maritimes. En quatre mots, il expliqua qu'il ouvrait le Congrès de la Fédération nationale et non de la Confédération générale qui, à ses yeux, n'existait plus.

Devant une vingtaine de délégués d'inscrits maritimes de tous les ports, depuis Dunkerque jusque en Corse, représentant 40 syndicats et environ 13.000 marins ou agents subalternes employés sur les navires, Rivelli fit l'historique de la Fédération générale ayant 17 ans d'existence ; de la Confédération, ou réunion de tous les syndicats datant de un an à peine et brisée de par la volonté des états-majors qui, au lieu d'appuyer la Fédération dans sa grève dernière pour la mise à exécution de la loi de réglementation de travail, continuèrent à naviguer à Marseille avec l'aide de marins de l'Etat.

Et les travaux commencèrent avec précision et méthode, suivant un programme élaboré d'avance ; ce congrès dura six jours pleins. Quelques séances même finirent tard dans la soirée, pour ne pas dire dans la nuit.

A l'Athénée, les travaux commencèrent le mercredi matin par la validation des mandats, qui tous furent acceptés, à l'exception toutefois des trois groupements de marins pêcheurs de Nantes, Trentemoult et Basse-Indre, qui eurent leurs mandats acceptés, mais par un autre représentant.

A ce congrès de l'Athénée, étaient plus particulièrement représentées les corporations d'officiers de la marine marchande, capitaines au long cours, au cabotage, officiers mécaniciens, etc., la fédération des marins du sud-ouest, pêcheurs, gabariers y avaient des mandataires. Les pilotes, qui vont avoir leur congrès spécial, en novembre, à Paris, y étaient peu nombreux. Toutefois, quelques stations de la Gironde, ayant des vœux particuliers et étant sur les lieux, y avaient de vigoureux partisans ; nos stations de l'ouest avaient plutôt leurs mandataires à la Bourse du Travail, mais en somme les uns et les autres apportaient dans ces divers congrès, les mêmes vœux d'ordre général à toute la corporation.

Si j'ajoute que les garçons navigateurs et personnel civils du bord étaient pour Marseille et Saint-Nazaire à la Bourse, pour Le Hâvre à l'Athénée, pour Bordeaux aux deux, l'on peut en déduire qu'il est malheureux que toutes ces énergies se soient disséminées en deux lieux différents.

Les travaux, parfaitement conduits des deux côtés, avaient le même fond, et une grande similitude dans le choix des questions débattues ; on y reconnaissait la main du vieux lutteur syndical, du président, le capitaine Dupon, et celle plus dure encore du secrétaire général, Rivelli. Ce qui m'étonna au début, ce fut que personne ne chercha à atténuer la casse de la confédération ou à en recoller les morceaux.

Je manifestai publiquement mon avis à l'Athénée, et demandai à qui incombaient les responsabilités.

J'avais la version de la Fédération, je voulais celle de la Confédération. « Impossible, me dit le capitaine Dupon, de suivre les inscrits, ils voulaient nous faire mettre en grève pour les P. T. T., nos officiers n'auraient pas marché. »

C'était peu comme raison, c'était assez, c'était tout. Une Confédération maritime comprenant tous les éléments de nos navires ne pourra durer, la preuve en est faite. C'est un rêve.

La façon dont furent conduits les travaux de chaque congrès en est une sûre garantie. Pendant que l'Athénée, reprenant des vœux bien des fois votés et bien des fois proposés aux pouvoirs publics, l'assemblée priait le Ministre de la Marine ou les députés du groupe des Inscrits de bien vouloir les prendre en considération, les congressistes de la Bourse, une fois les mêmes vœux adoptés, sagement, froidement, décidaient de la conduite à tenir dans le cas de l'ajournement de certaines clauses urgentes.

Forts de leur nombre, de leur presse, de leurs élus, car les membres des Inscrits faisant partie du Conseil supérieur de la Marine marchande ou de la Commission mixte d'arbitrage, sont de leur côté ; ces marins discutaient de telle ou de telle conduite à tenir dans tel ou tel cas, des sanctions à prendre.

On sentait que la période de prière est passée. Or, c'est ce que ne pourront jamais faire nos officiers qui n'ont pas, comme le marin, leur situation sur tel ou tel bateau, mais sur un bateau, non sur telle ou telle compagnie, mais avec tel armateur. J'en ai déduit qu'à Bordeaux viennent se créer deux énormes fédérations de marins, indépendantes sur bien des points l'une de l'autre : Fédération des Inscrits, qui passe son chemin sans regrets de la scission, étant une organisation parfaitement organisée et de plus en plus forte.

Les dissidents des marins subalternes qui étaient à l'Athénée, ne peuvent que gêner la Fédération des états-majors, ils devront le comprendre et s'allier avec leurs pairs, avec le nombre, ou, tôt ou tard, les officiers le leur feront comprendre en les excluant de leur sein.

Et quoique rendez-vous soit pris, pour l'année prochaine, à Paris, pour les uns : Saint-Nazaire et Nantes, pour les autres, je pense que chacun se rendra dans son groupement, sans avoir à hésiter comme à Bordeaux. Ce sera le XVIIIe Congrès pour les uns, le IIe pour les autres.

Une presse parisienne, mal renseignée, ne fera pas l'impair de traiter : l'un, congrès des rouges ; l'autres, congrès des jaunes, comme cela vient de se passer.

Enfin, les convictions de chacun seront respectées et elles ne sont pas près d'être identiques, car pendant que le Congrès de la Bourse levait la séance en signe de deuil, à l'occasion de l'assassinat de Ferrer, un ordre du jour flétrissant le gouvernement espagnol, que je proposais à l'Athénée, n'eût même pas l'honneur de l'approbation de la majorité. Ce seul fait marque la distance qui existe.

Etienne NICOULAU.

CONSTIPATION et **Affections** de l'**Estomac** et de l'**Intestin** guéries par les **Dragées** de **Santé** de **Dinhas**

La boîte de 100 dragées - 1 fr. 50 - dans toutes Pharm. — Refuser imitations.

Votre Almanach 1910

CONTIENT

DE NOMBREUSES GRAVURES

Prix : 40 centimes

(Voir l'annonce en sixième page)

Débarrassé de sa Neurasthénie. Guéri par les Pilules Pink.

M. Alfred Cazalas, clerc d'avoué, 4, rue Virginie-Lanrière, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), a pris les Pilules Pink pour combattre sa neurasthénie, et voici à ce propos ce qu'il nous a écrit :

« Depuis déjà de longues années, je me trouvais dans une bien mauvaise situation de santé. Je ne me sentais plus le moindre appétit, j'aurais passé la journée sans manger. Tous mes membres étaient endoloris. Je ne me sentais ni la force, ni le courage d'entreprendre un travail si petit soit-il. J'étais d'une faiblesse extrême et de plus très oppressé. J'avais des étourdissements, des maux de tête persistants. Mon sommeil était très agité et, le matin, en me levant, j'étais encore plus fatigué que la veille. J'évitais toute compagnie. J'étais très triste. Je cherchais la solitude et fuyais les endroits où je risquais de rencontrer quelqu'un qui pourrait me poser quelques questions auxquelles j'aurais été obligé de répondre de mauvaise grâce., mon caractère étant devenu excessivement irritable. Mon état de santé était tel que je fus obligé d'abandonner mes études, ce qui me mit en retard sur mes camarades et m'empêcha de me présenter à temps aux divers examens que je préparais. J'avais essayé déjà plusieurs traitements sans succès et je me demandais si je pourrais jamais guérir, lorsque j'ai eu la bonne idée de prendre les Pilules Pink dont on parlait beaucoup dans la région à la suite de plusieurs guérisons retentissantes. Dès les premières boîtes, mon état s'est amélioré. J'ai continué avec conviction ce bienfaisant traitement et il m'a complètement rétabli. J'ai même conseillé ce traitement à un de mes camarades, qui souffrait comme moi, et il doit aussi aux Pilules Pink sa guérison ».

Les causes de la neurasthénie sont nombreuses : le surmenage, la vie à outrance, les fortes émotions, les secousses morales et tout ce qui peut ébranler le système nerveux. La neurasthénie peut aussi résulter d'une fièvre, de maux d'estomac, d'anémie. Chez la femme, elle complique l'âge de retour et l'irrégularité des époques. Le remède, qui a toujours donné d'excellents résultats contre la neurasthénie, est le régénérateur du sang, le tonique des nerfs : les Pilules Pink. Ces pilules tonifient le système nerveux d'une façon rapide et persistante, et elles redonnent en même temps à l'organisme les forces perdues.

Elles sont aussi souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatique, rhumatismes. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt, pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris. 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes franco.

Chronique Financière

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 29 octobre 1909

MARCHE A TERME

Notre Marché à Terme a conservé une attitude que l'on peut qualifier de satisfaisante, surtout si l'on tient compte de ce que, pendant la huitaine écoulée, ont commencé les opérations de la liquidation pour laquelle le taux de reports a augmenté de 1/2 p. c. sur celui fixé à celle du 15 courant.

En effet, malgré un volume moins considérable de transactions et cette élévation du prix du crédit, la plupart des valeurs favorites à la spéculation n'ont cessé de témoigner d'une résistance du meilleur aloi. Il en a été ainsi pour les Valeurs de Traction, certains Fonds d'Etats, y compris le lot du Congo, de même que pour les titres Canadiens qui ne se sont guère écartés des cotations relevées, il y a huit jours.

Au Comptant, la tension monétaire n'a en rien troublé l'optimisme des habitués qui ont porté tout particulièrement leur attention sur les Valeurs Houillères, sans toutefois négliger totalement les autres titres de la cote officielle.

C'est ainsi que la fermeté ne s'est pas démentie en actions de nos Etablissements de Crédit, établissements qui, il ne faut pas l'oublier, verront leurs résultats favorablement influencés, non seulement par l'élévation du taux de l'escompte, mais aussi par la reprise industrielle qui s'affirme chaque jour davantage.

Nous apprenons qu'il sera proposé à l'assemblée de la Banque Sino-Belge du 17 novembre, la répartition d'un dividende de 20 francs pour l'exercice clos le 30 juin.

Les Titres Chemins ne sont guère achalandés, ce pendant que les Tramways le sont mieux et témoignent, en général de la fermeté.

Les comptes provisoires d'exploitation de l'Auxiliaire de Chemins de fer au Brésil, établis pour le mois de septembre écoulé, font ressortir un bénéfice supplémentaire de 196.800 fr.

On cote 91.25 en Tramways de Saratow. La recette de septembre écoulé est, comparativement à celle encaissée pendant septembre 1908, en majoration de 69.442 fr. 69 ou environ de 117 p. c.

A Anvers, les recettes de la 42e semaine sont en augmentation de 8.379 fr. 15.

La situation de l'industrie sidérurgique continue à s'améliorer, mais les titres de cette spécialité sont moins abondamment traités, tout en conservant néanmoins une tenue d'ensemble très satisfaisante.

Les obligations 4 % de l'Usine des Aciéries font, notamment, fort bonne contenance à 465. Signalons que ces titres, d'une valeur nominale de 500 fr., sont remboursables à 510. D'autre part, si l'on fait le bilan des 23 années d'existence de cette société, on constatera qu'elle a fait en chiffres ronds 4.500.000 fr. de bénéfices, 2.850.000 fr. d'amortissements et que pas un seul exercice ne s'est clôturé en perte.

Le dividende proposé aux Ateliers de construction de Hal sera, paraît-il, de 17 fr. 50, au lieu de 20 fr. l'an dernier.

Ferrneté d'Ougrée-Marihaye à 1.325. On sait que cette importante firme est le principal actionnaire de Vireux-Molhain. Or, il nous revient que cette dernière a encaissé, pendant le dernier exercice, un bénéfice de 1.066.181 fr. 92.

Ainsi que nous le disons plus haut, ce sont les Valeurs Houillères qui ont eu les honneurs de la semaine et ont été privilégiées, tant au point de vue de l'importance de transactions dont elles ont été l'objet, que sous le rapport des cotations en avance dont elles ont bénéficié.

La perte qui, au 30 juin 1908, était, pour la Minière et Métallurgique en Russie, de 385.790 fr. 87, s'est élevée fin juin 1909 à 587.724 fr. 14, les recettes ayant été sensiblement inférieures pendant l'exercice 1908-09.

Les Textiles bénéficient également, depuis quelque temps déjà, de dispositions meilleures qui se manifestent au Comptant.

Les actions tant de Capital que de Dividende de la Société Lainière Barcelonaise, donnent, entr'autres, lieu à un bon courant d'échanges à 600 et 180 respectivement.

Signalons que pendant les dix derniers exercices, cette Société textile a réparti 300 fr. par action de Capital et 62 fr. 50 par action de Dividende, soit pour l'action de Capital une moyenne annuelle de 30 fr. ou 5 p. c. au cours actuel, et pour l'action Dividende une moyenne annuelle de 6 fr. 25.

Disons encore que le dernier revenu attribué à l'action de Capital fait ressortir, au cours de 600, un rendement de 5 fr. 83 p. c. et celui de l'action de Dividende de 5 fr.55 p. c.

Les Valeurs Coloniales ont eu une allure plus encourageante. Il nous revient que le bénéfice réalisé par la Compagnie du Congo, pendant l'exercice écoulé permettra, après avoir prélevé 393.000 fr. pour les amortissements, de distribuer un dividende de 125 fr. par action ancienne.

Les actions nouvelles, créées lors de la reprise des Magasins généraux, toucheront le tiers, soit 41 fr. 66, attendu qu'elles ont été créées jouissance 1er mars 1909.

Pour être renseigné rapidement et d'une façon précise sur toutes les valeurs de Bourse et notamment sur les Charbonnages s'adresser au Journal

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

publié à Lille, 5, Grand'Place.

On y trouve toutes les informations financières intéressantes et une Revue des Marchés de Lille, Paris et Bruxelles.

Le Gérant : Emile GOSTI.

Lille. 44, rue de Béthune.

FEUILLETON DU 1er NOVEMBRE. N. 80

LES MOHICANS DE PARIS

par Alexandre Dumas

« Orsola avait écouté plusieurs fois à la porte de sa chambre, de son cabinet ou du pavillon, essayant de saisir au passage le secret de ces longues, fréquentes et mystérieuses conversations. Les mots sans suite qu'elle avait entendus pouvaient la mettre sur une trace; mais le peu de liaison de ces mots entre eux faisait que la trace était bientôt effacée. Cependant, au nombre des mots saisis par elle, comme les noms du roi Louis XVIII et de l'empereur Napoléon revenaient plus fréquemment qu'aucun autre, Orsola n'eut point de peine à deviner qu'il était question d'un complot militaire ayant pour but de renverser le gouvernement existant, et de reconstituer l'Empire. Je me souviens de la joie diabolique avec laquelle Orsola me fit part de cette découverte. Elle détestait votre père, qui, en toutes circonstances, prenait le parti des enfants, et je ne doute point qu'elle ne l'eût dénoncé à la police, si un projet de tout autre nature ne l'eût absorbée, et si elle n'eût pas vu, avec son effroyable perspicacité, quelque chose qui pouvait servir son dessein, à elle, dans les desseins de votre père.

» Elle attendit donc le jour, l'heure, le moment d'agir, comme le jaguar, accroupi sur une branche, attend le moment de s'élancer sur le voyageur. Il y avait à la fois du serpent et du tigre dans cette créature patiente et implacable !

» Le 18 août, M. Sarranti, qui avait quitté le château pendant la nuit, m'avait prié, par un mot, d'aller moi-même redemander au notaire de Corbeil les cent mille écus que j'avais déposés dans son étude ; pour la plus grande facilité du transport, je devais tâcher d'obtenir qu'une partie de la somme au moins me fût rendue en billets de banque.

» Dès le matin, je fis mettre le cheval à la voiture, et j'allai à Corbeil. M. Henry n'avait de billets de banque que pour une faible somme ; je rapportai donc les cent mille écus comme je les avais portés, en or.

» Dans la journée, M. Sarranti revint, et me fit demander s'il pouvait m'entretenir seul pendant quelques instants.

» J'étais avec Orsola.

» — Je vais descendre, dis-je à Jean.

» — Pourquoi ne faites-vous pas plutôt monter M. Sarranti ? demanda-t-elle. Vous seriez mieux ici pour causer.

» — Dites à M. Sarranti qu'il peut monter, répondis-je à Jean.

» Puis, Jean sorti :

» — Veux-tu me laisser ? dis-je à Orsola.

» — Vous avez donc des secrets pour moi ? observa-t-elle.

» — Non ; mais les secrets de M. Sarranti sont à lui, et non à moi.

» — Avec votre permission, monsieur Gérard, les secrets de M. Sarranti seront à nous, ou il gardera ses secrets.

» Et, à ces mots, au lieu de sortir, elle entra dans un cabinet de toilette d'où on pouvait entendre tout ce qui se disait dans ma chambre, et s'y enferma à clef. A peine y était-elle enfermée, que la porte du corridor s'ouvrit, et que votre père entra. J'aurais pu, j'aurais dû l'emmener dans une autre chambre, dans quelque allée déserte du parc, au milieu de la pelouse ; mais j'eus peur de ce qui se passerait entre Orsola et moi, dès que nous nous retrouverions en tête-à-tête. Aussi, quand M. Sarranti me demanda :

» — Sommes-nous seuls, et puis-je vous parler en toute confiance ?

» Je n'hésitai pas à répondre :

» — Nous sommes seuls, mon ami, et vous pouvez parler...

Avant de continuer, M. Gérard se tourna vers le moine :

— Savez-vous ce que votre père avait à me dire, mon frère, demanda-t-il, et dois-je vous le répéter ?

— Je n'en sais rien, monsieur, répondit Dominique. Lorsque mon père a quitté la France, j'étais au séminaire ; il n'eut point le temps de m'y venir dire adieu. J'ai reçu, depuis, une lettre de lui datée de Lahore ; mais elle avait pour unique but de me rassurer sur sa santé, et de m'envoyer une somme d'argent dont il pensait que je pouvais avoir besoin.

— Je vais donc vous dire, alors, reprit le mourant, quels étaient les projets de votre père, et dans quel complot il était entré.

LXVIII

Le secret de M. Sarranti

» — Croyez d'abord, mon cher monsieur Gérard, — me dit votre père, — que tout ce que je vais vous raconter était connu de votre frère Jacques dès le premier jour où je le revis; de sorte qu'il savait parfaitement que c'était à un conspirateur qu'il ouvrait sa porte, lorsqu'il me chargea de l'éducation de ses enfants.

» Vous connaissez mon nom et mon pays. Je suis Corse; né à Ajaccio la même année que l'empereur, je lui dévouai ma vie : je le suivis à l'île d'Elbe après l'abdication de Fontainebleau, à Ste-Hélène après la bataille de Mont-Saint-Jean.

» Un jour, on saura à quel supplice est condamné par les rois l'homme qui les a, les uns après les autres, tenus tous dans sa main, et la publicité de l'histoire sera le châtiment de ses geôliers et de ses bourreaux!

» Aussi, dès le commencement de 1817, fus je préoccupé, sans en rien dire à l'illustre prisonnier, du soin de lui ménager une évasion. Je nouai des intelligences avec un bâtiment américain qui venait de nous faire passer des lettres de l'ancien roi Joseph, retiré à Boston, mais l'empereur désapprouva complètement ce que j'avais fait, et, me dénonçant lui-même au gouverneur :

» — Renvoyez-moi bien vite en France, dit-il, ce gaillard, qui veut me faire évader de ce lieu de délices qu'on appelle Ste-Hélène !

» Et il répéta dans tous ses détails au gouverneur le plan d'évasion que je venais de lui révéler à lui-même.

» La grâce qu'il demandait — c'est-à-dire le renvoi en France de l'un de ses fidèles serviteurs, était de celles qu'on est toujours prêt à lui accorder. Mon départ fut donc fixé au surlendemain, un bâtiment se trouvant en partance pour Portsmouth dans la rade de Jamestown.

» J'étais désespéré, croyant avoir encouru la disgrâce de l'empereur, lorsque je reçus, par l'entremise du général Montholon, l'ordre de paraître devant lui. Le général m'introduisis dans la chambre à coucher, et l'empereur lui fit signe de nous laisser ensemble.

» A peine fus-je seul avec l'auguste captif, que je me jetai à ses pieds, en le suppliant de me pardonner, et de revenir sur sa décision qu'il avait prise de me renvoyer en France. Il me laissa dire, me regardant avec un sourire de bonté ; puis, me prenant par l'oreille :

» — Niais ! dit-il. Allons, relève-toi !

» Ces paroles étaient si éloignées des reproches que je m'attendais à recevoir, que je me relevai tout étourdi.

» — Je ne te pardonne pas, me dit-il, attendu que je n'aurais à te pardonner que la trop grande fidélité et ton trop grand dévouement, et qu'on ne pardonne pas ces choses-là, vilain Corse : on s'en souvient !

» — Eh bien, alors, sire, au nom du ciel ! m'écriai-je, ne m'éloignez pas de vous !

» — Sarranti, me dit l'empereur en me regardant fixement, j'ai besoin de toi en France.

» — Oh ! alors, sire, m'écriai-je, c'est autre chose ! et, quelque désir que j'aie de rester près de vous, je suis prêt à partir à l'instant même.

» — Ecoute, me dit l'empereur, car les choses que je vais te confier sont graves. J'ai encore des partisans en France...

» — Je crois bien, sire : vous avez le peuple entier !

» — Quelques-uns de mes vieux généraux conspirent mon retour.

» — Oh ! sire, en effet, pourquoi ne vous reverrions-nous pas encore sur le trône ? Vous êtes bien revenu de l'île d'Elbe !

» — On ne recrit pas une seconde page comme celle-là dans une vie comme la mienne ! me répondit l'empereur en secouant la tête. D'ailleurs, j'ai idée que, pour l'avenir du monde, mieux vaut que je meure ici, et que l'empereur des peuples ait sa passion et son Golgotha comme Jésus-Christ... Ma mort sera belle, Sarranti, et je ne veux pas manquer ma mort !

» Et il me disait ces paroles avec le même regard de triomphe qu'il dictait la paix après Marengo, Austerlitz et Wagram. A Sainte-Hélène, il a retrouvé son génie, un instant perdu, comme, après la sueur de sang qui lui avait rappelé un instant qu'il était homme, Jésus-Christ s'est de nouveau senti le fils de Dieu.

» — Que dois-je donc faire, sire ? repris-je ; et pourquoi ne permettez-vous pas que, comme un autre Simon de Cyrène, je reste ici, pour vous aider à porter votre croix ?

» — Non, répondit l'empere